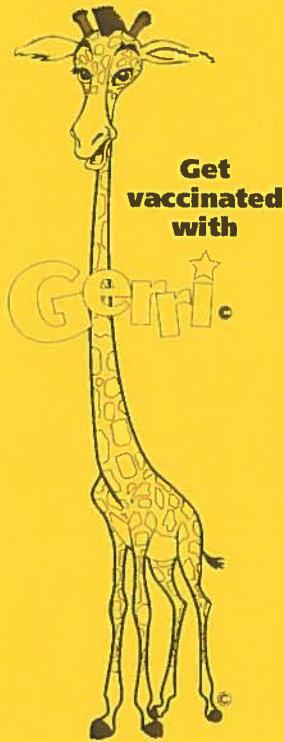




ONTARIO VACCINE REQUIREMENTS

Immunization is a safe, simple and effective way to protect your child against serious infections. Children who attend licensed child care and schools must be vaccinated or provide a valid exemption. Children in licensed child care must have up-to-date immunization for their age, as required by the *Day Nurseries Act*. Students in school must be immunized against diphtheria, tetanus, polio, measles, mumps and rubella, as required by the *Immunization of School Pupils Act*.

Ottawa Public Health collects and maintains this information for all children attending licensed child care facilities and schools in Ottawa.



Publicly Funded Immunization Schedules for Ontario															
Age	Diphtheria	Tetanus	Pertussis	Polio	Haemophilus Influenzae b	Pneumococcal conjugate	Rotavirus	Measles	Mumps	Rubella	Varicella	Meningococcal conjugate	Hepatitis B	HPV	Influenza
2 months	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓								
4 months	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓								
6 months	✓	✓	✓	✓	✓										
12 months ¹						✓		✓	✓	✓		✓			
15 months											✓				
18 months	✓	✓	✓	✓	✓										
4-6 years ²	✓	✓	✓	✓				✓	✓	✓	✓				
12 years ^{3,4} Grade 7												✓	✓		
13 years ⁵ Grade 8														✓	
10 years after 4-6 year old booster (14 - 16 yrs.)	✓	✓	✓												
Every 10 yrs ⁶	✓	✓	(✓)												
Every Fall ⁷															✓

¹ MMR must be given after the first birthday
² Second doses of MMR and Varicella are given as a four-in-one vaccine, MMRV
³ Menactra™ (meningococcal ACWY Conjugate) vaccine is administered in schools to Grade 7 students
⁴ Hepatitis B immunization (two-dose schedule) is administered in schools to Grade 7 students
⁵ Human Papilloma Virus (HPV) vaccine is administered in schools to Grade 8 girls
⁶ One Td booster can be replaced with Tdap (three-in-one vaccine)
⁷ Annual Influenza vaccine is recommended for individuals 6 months of age and older

Ottawa Public Health Immunization Program

100 Constellation Drive, 7th Floor West, Ottawa ON K2G 6J8

613-580-6744 extension 24108

Web: ottawa.ca/health



LES EXIGENCES DE VACCINATION DE L'ONTARIO

L'immunisation est un moyen simple, efficace et sécuritaire de protéger votre enfant contre les maladies infectieuses. Les enfants qui fréquentent un service de garde ou les élèves qui fréquentent une école doivent être vaccinés ou fournir une exemption valide. Les enfants dans un service de garde doivent avoir un dossier d'immunisation à jour qui convient à leur âge tel qu'exigé par la *Loi sur les garderies*. Les élèves dans une école doivent être immunisés contre la diphtérie, le tétanos, la poliomyélite, la rougeole, les oreillons et la rubéole, conformément à la *Loi sur l'immunisation des élèves*.

Santé publique Ottawa recueille et garde à jour les renseignements concernant tous les enfants fréquentant un service de garde ou une école à Ottawa.



Calendrier de vaccination financé par le secteur public															
Âge	Diphtérie	Tétanos	Coqueluche	Polio	Haemophilus influenzae b	Pneumocoque conjugué	Rotavirus	Rougeole	Oreillons	Rubéole	Varicelle	Méningocoque conjugué	Hépatite B	VPH	Grippe
2 mois	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓								
4 mois	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓								
6 mois	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓								
12 mois ¹						✓		✓	✓	✓		✓			
15 mois											✓				
18 mois	✓	✓	✓	✓	✓										
4-6 ans ²	✓	✓	✓	✓				✓	✓	✓	✓				
12 ans. ^{3,4} (7 ^e année)												✓	✓		
13 ans ⁵ (8 ^e année)														✓	
10 ans après la dose de rappel de 4 à 6 ans	✓	✓	✓												
14 - 16 ans															
Tous les 10 ans ⁶	✓	✓	(✓)												
Chaque automne ⁷															✓

¹ Le vaccin RRO doit être administré après le 1^{er} anniversaire;
² Les deuxièmes doses du RRO et du vaccin contre la varicelle sont administrées en tant que vaccin quatre en un (RROV);
³ Le vaccin conjugué Menactra^{MC} (Méningocoque des groupes ACWY) est administré dans les écoles aux élèves de 7^e année;
⁴ Le vaccin contre l'hépatite B, (qui se donne en deux doses) est administré dans les écoles aux élèves de 7^e année;
⁵ Le vaccin contre le virus du papillome humain (VPH) est administré dans les écoles aux filles de 8^e année;
⁶ Le vaccin dcaT (vaccin trois en un) peut remplacer une dose de rappel du vaccin dT;
⁷ Le vaccin contre la grippe est recommandé pour les personnes âgées de 6 mois ou plus.

Programme d'immunisation de Santé publique Ottawa
 100, promenade Constellation, 7^e étage Ouest, Ottawa (Ontario) K2G 6J8
 613-580-6744, poste 24108
Web : ottawa.ca/sante